

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Principal.

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « immeubles de rapport » de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2017 :
Investissement : - 192 163,36 € (déficit)
Fonctionnement : + 160 879,45 € (excédent)
Soit un déficit total de 31 283,91 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2017, c'est-à-dire intégrant les résultats de l'exercice précédent :
Investissement : - 127 181,25 € (déficit)

CM 29/03/2018

N° 2018/043

COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Fonctionnement : + 160 879,45 € (excédent)
Soit un excédent total de 33 698,20 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au compte administratif 2017.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes concordent et sont conformes au compte administratif 2017, soit :

Investissement : - 127 181,25 € (déficit)
Fonctionnement : + 160 879,45 € (excédent)
Soit un excédent total de 33 698,20 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe « immeubles de rapport » de la commune dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 3 CONTRE** (Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Malika OUAREZKI) - **2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD).

Le Maire,

M. E. LANSADÉ
Marc Étienne LANSADÉ

